

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage
de la performance des acteurs
de l'offre de soins

Bureau de l'efficacité des établissements
de santé publics et privés (PF1)

Instruction DGOS/PF1 n° 2015-113 du 7 avril 2015 relative à l'organisation des revues de projets d'investissement 2015 bénéficiant d'un accompagnement financier de l'échelon national.

NOR : AFSH1508780J

Validée par le CNP le 27 mars 2015. – Visa CNP 2015 – 49.

Catégorie: directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application.

Résumé: la présente instruction a pour objet l'organisation des revues de projets d'investissement (RPI) 2015, conformément aux grandes orientations du pilotage des investissements hospitaliers définies en 2013. Ces réunions ont pour objectif de s'assurer de la conformité des engagements pris par les établissements de santé en matière de trajectoire opérationnelle et financière des projets d'investissement, en contrepartie du soutien financier consenti par l'État dans le cadre du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO).

Mots clés: évaluation des investissements hospitaliers, comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), schémas régionaux d'investissement en santé (SRIS), trajectoire financière.

Références:

Décret n° 2013-1217 du 23 décembre 2013 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés;

Circulaire DGOS/PF1/DSS/DGFIP n° 2013-271 du 5 juin 2013 relative à la mise en place du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO);

Instruction DGOS/PF1/DGCS n° 2013-216 du 28 mai 2013 relative au cadrage général de la démarche d'élaboration du schéma régional d'investissement en santé (SRIS).

Annexes:

Annexe 1. – Déroulé et préparation des revues de projets 2015.

Annexe 2. – Calendrier prévisionnel 2015.

Annexe 3. – Liste des pièces à joindre dans le DIPI SUIVI.

Annexe 3a. – Annexe financière au rapport d'évaluation de l'ARS.

Annexe 3b. – Tableau d'activité et du capacitaire.

Annexe 3c. – Tableau d'analyse du dimensionnement des blocs opératoires.

Annexe 3d. – Tableau d'analyse du dimensionnement des plateaux médico-techniques.

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de santé (pour mise en œuvre); Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement (pour information)

Une rénovation en profondeur de la stratégie de soutien à l'investissement en santé a été engagée en 2013 avec pour objectifs de :

- mieux insérer les projets d'investissements dans les territoires : les investissements doivent être mis au service du parcours des patients ;
- renforcer la performance des projets qui se conformeront aux critères et référentiels les plus exigeants ;
- intégrer les investissements immatériels dans la stratégie d'investissement notamment *via* les programmes « Hôpital numérique » et « Territoires de soins numériques » ;
- garantir la soutenabilité financière des investissements.

Le comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO) s'inscrit dans cette stratégie.

Les projets d'investissement qui sont classés en premières priorités des schémas régionaux en investissement en santé (SRIS) sont examinés en COPERMO.

La mission du comité est conduite dans le strict respect du principe de subsidiarité, c'est-à-dire en traitant uniquement des situations pour lesquelles une intervention de l'échelon national est absolument nécessaire et utile et dans le respect des missions confiées aux ARS.

Depuis sa création, le COPERMO a validé 29 projets soit un montant d'investissement évalué à 3,266 Md€ TTC TDC.

L'enjeu des revues de projets d'investissement (RPI) vise à s'assurer de la soutenabilité des trajectoires financières et du bon respect des conditions de réalisation des projets validées par le COPERMO suite aux évaluations socio-économiques menées par les ARS.

La présente instruction décrit le dispositif des revues de projets d'investissement (RPI) pour le suivi des opérations bénéficiant d'un accompagnement financier national.

1. Les objectifs des revues de projets 2015

Les revues de projets d'investissement qui seront menées en 2015 ont pour objectifs de valider les points suivants :

- la soutenabilité financière du projet d'investissement selon les hypothèses retenues ;
- le respect des coûts, surfaces et du capacitaire du projet validé ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale portant sur le virage ambulatoire ;
- la déclinaison opérationnelle du retour sur investissement pour optimiser les organisations ;
- la mise en œuvre des autres recommandations spécifiques du COPERMO.

Au terme de la revue, plusieurs options sont envisagées concernant le calendrier de versement des crédits :

- le maintien des délégations selon le calendrier prévisionnel ;
- la suspension des délégations de crédits et le décalage l'année suivante (report de crédits sur la dotation régionale) ;
- la déprogrammation d'une partie ou de l'ensemble du projet avec en conséquence l'arrêt des délégations prévisionnelles (moindres délégations sur la dotation régionale ou, le cas échéant, débasage si les crédits ont déjà été versés) ;
- la révision du niveau de l'aide au prorata lorsque le périmètre et le coût du projet ont été revus à la baisse.

Un compte-rendu sera réalisé après chaque RPI avec le cas échéant des recommandations complémentaires sur les points ayant fait l'objet d'un examen. Le suivi de mise en œuvre de ces recommandations sera réalisé lors de la RPI suivante.

L'enjeu principal étant d'assurer la soutenabilité financière des projets d'investissement et des établissements, la détection de situation à risque pourrait conduire à un examen en COPERMO PERFORMANCE.

2. Le périmètre des revues de projet 2015

En 2015, les revues de projets d'investissement concerneront :

- exclusivement les projets immobiliers¹ ;
- les opérations d'investissement ayant fait l'objet d'une validation dans le cadre du COPERMO en 2013, 2014 et lors du premier semestre 2015 ;

¹ Les projets « système d'information » relevant du programme Hôpital numérique seront pilotés par le bureau PF5 à la DGOS.

- à titre exceptionnel, quelques projets jugés risqués par les ARS relevant des plans antérieurs² pour lesquels un suivi par le niveau national est maintenu conformément aux conclusions de la revue de projets d'investissement 2014.

Par conséquent, seules les ARS portant des projets visés aux trois points précédents seront concernées.

3. Le contenu des revues de projets 2015

i. *S'agissant des projets immobiliers relevant du COPERMO*

Dès 2015, les RPI seront consacrées au suivi des projets qui ont fait l'objet d'une validation par le COPERMO.

Pour ce faire, la DGOS, en lien avec le groupe technique du COPERMO, a développé un nouveau module du « dossier d'instruction des projets d'investissement » (DIPI) consacré au suivi de la conduite des projets, intitulé « DIPI suivi ». Cet outil permettra un échange fondé sur la mise en œuvre des recommandations du comité. L'outil DIPI est accessible à l'adresse suivante : <http://dipi.atih.sante.fr>.

Opérationnel depuis 2013, il remplace le « Dossier Revue de Projet Investissement » (DRPI) et concerne uniquement les projets validés dans le cadre du COPERMO.

La restitution (export PDF à partir de l'outil « DIPI suivi »), qui synthétise l'ensemble des informations saisies dans l'outil par les établissements et par les ARS, sert de support au dialogue et à la décision.

Par ailleurs, les pièces complémentaires listées en annexe 3 devront également être jointes sur la plate-forme du DIPI.

ii. *S'agissant à titre exceptionnel des projets immobiliers relevant des plans nationaux antérieurs*

Conformément aux orientations annoncées dans l'instruction du 13 février 2014 relative à l'organisation des revues des projets d'investissement 2014 et dans la lettre de notification des RPI pour l'année 2013 adressée aux ARS, les revues de projets 2014 ont été l'occasion de solder à titre définitif l'enveloppe dédiée au financement des opérations relevant des plans nationaux antérieurs.

Néanmoins, quelques projets d'investissement ont nécessité un temps d'analyse supplémentaire afin de s'assurer de la pertinence de leur périmètre et de la sécurisation de leur coût et de leur calendrier de livraison.

À ce titre, les revues de projets 2015 seront l'occasion de statuer sur le maintien ou l'arrêt des financements dédiés aux opérations concernées.

4. Organisation des revues de projet 2015

Le déroulé et les modalités de préparation des réunions sont précisés en annexe 1 de la présente instruction.

Contrairement aux années précédentes, les revues de projets se dérouleront au cours du second semestre 2015, et seront concentrées sur le mois d'octobre uniquement. Un calendrier prévisionnel figure en annexe 2.

Pour des compléments d'information, les personnes ressource en ARS pourront s'adresser à :

- pour les questions techniques relatives à l'outil « DIPI Suivi » : dipi@atih.sante.fr ;
- pour les questions relatives aux revues des projets d'investissement immobilier : DGOS-PF1-DRPI@sante.gouv.fr

Vous voudrez bien me faire connaître les éventuelles difficultés d'application de la présente instruction.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS

*Le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

² Plans Hôpital 2012, Hôpital 2007, PRISM, UMD, UHSA.

ANNEXE 1

DÉROULÉ ET PRÉPARATION DES REVUES DE PROJETS 2015

1. Déroulé des revues de projets

Comme en 2014 afin de simplifier le processus, une seule revue de projets d'investissement par région sera menée sur le plan technique.

La réunion technique se déroule en visioconférence en présence de :

- l'agence régionale de santé (ARS):
 - la direction de l'offre de soins;
 - la direction de la performance;
 - le référent investissement;
- la direction générale de l'offre de soins (DGOS-Équipe investissement du bureau PF1).

Seront également invités les membres du COPERMO :

- le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales;
- la direction de la sécurité sociale;
- la direction du budget;
- l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux;
- la direction générale des finances publiques;
- l'Inspection générale des affaires sociales;
- la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés;
- la direction générale des Outre-Mer;
- le Commissariat général à l'investissement (CGI) pour les projets soumis à la contre-expertise indépendante.

À l'issue de la revue de projet d'investissement, les propositions de décisions seront actées dans un compte rendu.

Ce compte rendu est soumis à la validation du directeur général de l'ARS et du directeur général de l'offre de soins. Il est ensuite formalisé par un courrier de notification adressé au directeur général de l'ARS.

2. Modalités de préparation des revues de projets

i. Pour les projets immobiliers validés en COPERMO

La préparation de la revue s'effectue *via* le module de suivi de l'outil « DIPI » (dossier d'instruction des projets d'investissement), composé de quatre onglets :

- paramétrage (accessible uniquement par l'ARS et la DGOS);
- établissement;
- ARS;
- groupe technique COPERMO.

L'outil est accessible à l'adresse suivante : <http://dipi.atih.sante.fr>.

Les identifiants et mots de passe de connexion à l'outil sont gérés par l'ATIH selon le même dispositif que e-pmsi.

Un guide d'utilisation de ce nouvel outil est disponible et peut être transmis aux ARS à leur demande.

Le remplissage de l'outil s'effectue en 4 étapes :

En amont de la RPI :

Étape 1 : L'ARS et la DGOS complètent le paramétrage du suivi du projet à partir des éléments clés validés en COPERMO (recommandations du comité et échéances de mise en œuvre; trajectoire financière, retour sur investissement, calendrier, coût, surfaces et plan de financement).

Le paramétrage de la fiche de suivi est effectué une seule fois. Par conséquent, les ARS ayant déjà effectué la démarche de paramétrage pour un projet validé en 2013 ou en 2014 ne sont plus concernées par cette démarche.

Étape 2 : Dès que la DGOS a validé l'onglet paramétrage, l'établissement saisit et actualise les informations relatives à l'état d'avancement de son projet. Il valide son onglet.

Étape 3 : L'ARS a un rôle de validation, elle vérifie la complétude des informations transmises par les établissements, puis elle est invitée à porter un avis sur la mise en œuvre des recommandations du comité et sur la conduite du projet.

Après la RPI :

Étape 4 : En lien avec le groupe technique du COPERMO, la DGOS complète l'onglet « groupe technique-COPERMO » en émettant un avis sur le respect des recommandations du comité et sur la poursuite du financement du projet. Des recommandations supplémentaires peuvent être ajoutées au fil du suivi de l'opération.

ii. *Pour les projets immobiliers relevant des plans nationaux antérieurs*

Les modalités de préparation des revues de projet sont les suivantes :

- les établissements concernés, adressent *via* l'ARS, les éléments demandés à l'issue de la RPI 2014;
- l'ARS adresse une note d'analyse sur l'état d'avancement du projet en précisant son degré de confiance dans l'aboutissement du projet;
- aucune saisie n'est requise dans l'outil « DRPI » (dossier revue de projet investissement).

ANNEXE 2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2015

La saisie dans le module de suivi de l'outil DIPI peut débuter à partir du mois de mai 2015 afin de bénéficier d'informations les plus récentes possible.

Entre le 1^{er} mai et fin août 2015 au plus tard : remplissage et validation du module de suivi par l'établissement puis par l'ARS.

Entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2015 : analyse des informations saisies dans l'outil par le groupe technique du COPERMO. Échange possible avec les ARS.

Octobre 2015 : déroulement des revues de projets avec les ARS.

Novembre 2015 : finalisation des comptes rendus et validation par les directions générales de l'offre de soins et des ARS. Préparation de la circulaire budgétaire.

Décembre/Janvier 2016 : envoi aux ARS des courriers de notification et du calendrier prévisionnel de délégation des crédits actualisé.

Les dates de chaque RPI devront être validées au plus vite avec les ARS pour organiser notamment les visioconférences pendant le mois d'octobre. Bien entendu, cela n'empêchera pas les échanges intermédiaires sur les dossiers entre les ARS et l'équipe investissement de PF1 au cours du 1^{er} semestre 2015.

ANNEXE 3

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE DANS LE DIPI SUIVI

Les éléments suivants devront être transmis pour examen du suivi des projets d'investissement validés en COPERMO :

1. Annexe financière actualisée (selon le format ci-joint annexe 3a).
2. Document justifiant des coûts et surfaces selon l'avancement du projet (extraits du permis de construire, de l'APS, de l'APD...).
3. Tableau d'activité et du capacitaire (selon le format ci-joint annexe 3b).
4. Tableau d'analyse du dimensionnement des blocs opératoires (selon le format ci-joint annexe 3c.)
5. Tableau d'analyse du dimensionnement des plateaux médico-techniques (selon le format ci-joint annexe 3d).
6. Note de l'ARS sur la déclinaison opérationnelle du retour sur investissement et la mise en œuvre des recommandations du COPERMO.

ANNEXE 3A

ANNEXE FINANCIÈRE AU RAPPORT D'ÉDUCATION DE L'ARS

Les éléments suivants devront être transmis pour examen du suivi des projets d'investissement validés en COPERMO

ANNEXE FINANCIÈRE AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ARS (en €)								Précisions de la DGOS	
Comptes budgétaires	Années N-1 à N+X	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+X...		
1) Evolution de la marge brute d'exploitation Compte de Résultat Principal									
C 70 à 75	Produits d'exploitation hors aides financières	0	0	0	0	0	0	La prévision doit être établie jusqu'à au moins 3 ans après la mise en service du projet d'investissement présenté au COPERMO. L'année N-1 doit correspondre à celle du dernier compte financier approuvé.	
C 73111, 73112, 73113, 7312, 7722	Dont Produits T2A							Conformément aux dispositions de la circulaire du 6 juillet 2012, les produits du compte 7722 retraçant les "LAMDA" sont à retranscrire en tant que produits T2A participant au calcul de la marge brute d'exploitation.	
C 731181	Dont MIG								
C 731182	Dont AC (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors AC soutien à l'investissement)							Doivent être exclues de cette ligne toutes les AC "investissement" (aides nationales ou régionales) et les AC "restructuration et soutien financier aux établissements". A compter de 2013 (transfert des AC hors aides nationales à l'investissement dans le FIR), les montants inscrits sur cette ligne devraient être pratiquement nuls.	
C 73117	Dont DAF (hors aides ponctuelles non reconductibles, hors soutien à l'investissement)							Doivent être exclues de cette ligne les aides financières non reconductibles allouées au titre d'un soutien budgétaire et les aides à l'investissement.	
C 73114	Dont Forfaits annuels								
C 7471	Dont FIR (hors soutien régional à l'investissement, hors aides financières ponctuelles)							Doivent être exclues de cette ligne, à partir de 2013, les dotations FIR correspondant aux "ex-AC investissement" et aux "ex-AC restructuration et soutien financier aux établissements".	
Produits du titre 2 compte principal Comptes 70 à 75 du titre 3 du compte principal hors FIR	Dont autres produits de l'activité								
C 60 à 65	Dont autres produits d'exploitation								
Titre 1 charges comptes principal - remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes	Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0		
641 compte principal	Charges nettes de personnel							Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes de personnel, c'est-à-dire les charges du titre 1 du CRPP minorées des remboursements pour rémunération ou charges sociales ou taxes constatées au titre 3 de produits	
642 compte principal	Dont rémunérations PNM							Ces 2 lignes visent à retracer l'évolution des rémunérations brutes retracées dans les subdivisions des comptes 641 et 642	
Charges du titre 2 compte principal - solde créditeur "variation de stock à caractère médical"	Dont rémunérations PM							Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère médical, c'est-à-dire les charges du titre 2 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère médical constatés au titre 3 de produits	
Charges du titre 3 compte principal - solde créditeur "autres variation de stock"	Charges nettes à caractère hôtelier et général							Doivent être inscrites sur cette ligne les charges nettes à caractère hôtelier et général, c'est-à-dire les charges du titre 3 du CRPP minorées des soldes créditeurs des variations de stock à caractère hôtelier et général ainsi que des rabais et ristournes constatés au titre 3 de produits	
C 6123+6125 compte principal	Dont part fonctionnement des PPP (C/6123) et crédit-bail immobilier (C/6125)								
	Marge brute d'exploitation avant aides financières	0	0	0	0	0	0		
	Taux de marge brute hors aides financières CRP	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Aides financières	0	0	0	0	0	0		
	Dont aides financières non reconductibles - soutien ponctuel (AC, DAF ou FIR)							Doivent être inscrites ici les aides financières ponctuelles allouées au titre d'un soutien budgétaire (restructuration et soutien financier aux établissements)	
	Dont aides ARS-soutien régional à l'investissement (AC, DAF ou FIR)							Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement inscrites en compte de résultat et correspondant à du soutien régional (FIR et DAF à partir de 2013, AC et DAF avant)	
	Dont AC nationales investissement							Doivent être inscrites ici les aides financières à l'investissement maintenues en AC (aides financières nationales issues de plans H2007 ou H2012)	
	Marge brute d'exploitation avec intégralité des aides financières	0	0	0	0	0	0		
	Taux de marge brute après aides financières	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Charges de structure (titre 4 hors charges exceptionnelles)	0	0	0	0	0	0		
c 66	Dont frais financiers								
c 68	Dont amortissements								
c 68	Dont provisions								
2) Evolution de la marge brute d'exploitation entité juridique									
	Marge brute d'exploitation entité juridique	0	0	0	0	0	0	Reprise automatique de la ligne 28	
	Dont Marge brute d'exploitation CRP après aides	0	0	0	0	0	0		
	Dont Marge brute d'exploitation CRA							La marge brute d'exploitation des comptes de résultat annexes résulte du même mode de calcul que celui appliqué au compte de résultat principal	
C 70 à 75 hors 7087 tous CR	Total des produits courants d'exploitation entité juridique (hors 7087)							Addition des produits d'exploitation des comptes 70 à 75 de tous les comptes de résultat, hors le compte 7087 (remboursement de frais par les CRPA)	
	Taux de marge brute entité juridique	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
3) Evolution des résultats d'exploitation - compte principal et compte consolidé									
	Résultat comptable CRP							Doit être inscrit ici le résultat comptable du compte de résultat principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)	
	Total des produits CRP							Doit être inscrit ici le total des produits du compte principal (compte financier N-1 et EPRD prévisionnels)	
	Résultat comptable CRP en % des produits	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Résultat comptable consolidé (tous CR confondus)							Doit être inscrit ici le résultat comptable consolidé de tous les comptes de résultat (compte financier N-1 et des EPRD prévisionnels)	
	Total des produits consolidés							Doivent être inscrits ici le total des produits des comptes de résultat hors 7087	
	Résultat comptable consolidé en % des produits	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
4) Evolution de la charge de la dette									
	Total charge annuelle de la dette	0	0	0	0	0	0		
Titre 1 emplois Tableau de Financement - hors 16449	Dont remboursement contractuel du capital des dettes financières (hors options afférentes à une opération de tirage sur une ligne de trésorerie)							Doit être inscrit ici le remboursement du capital contractuel des emprunts de l'année figurant au compte 16 ainsi que "l'amortissement" annuel du capital des emprunts obligataires remboursable in fine	
C 66 tous CR	Dont charges financières entité juridique (hors 7087)							Doivent être inscrites ici les charges financières de l'ensemble des comptes de résultat	
	Total charge annuelle de la dette en % des produits courants	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Encours de la dette en capital							Doit être inscrit ici le montant de l'encours de la dette en capital en fin d'année (solde créditeur du compte 16 hors 1688 169 et 1679)	
	Encours de la dette en capital en % des produits consolidés	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
	Marge brute disponible après paiement charge annuelle de la dette	0	0	0	0	0	0		
	Marge brute disponible en % des produits courants d'exploitation	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
5) Tableau de financement									
	Total Ressources	0	0	0	0	0	0		
C 775 Titre 3 ressources tableau de financement	1) Ressources hors dette							Il s'agit de la CAF au sens habituel de l'EPRD et du compte financier	
Titre 2 ressources tableau de financement	Dont CAF	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		
Titre 2 ressources tableau de financement	CAF en % des produits								
Titre 2 ressources tableau de financement	Dont cessions d'actifs								
Titre 3 ressources tableau de financement hors 775	Dont dotations et subventions investissements hors aides sollicitées pour le projet								
Titre 1 ressources tableau de financement	Dont dotations et subventions investissements sollicitées pour le projet								
	Dont autres ressources							Doivent être inscrites ici les ressources du titre 1 du tableau de financement, hors 16449	
2) Endettement									
	Total Emplois	0	0	0	0	0	0		
Titre 1 emplois tableau de financement - hors 16449	Remboursement dette financière							Doivent être inscrits ici les emplois du titre 1 du tableau de financement, hors 16449	
Titre 2 emploi tableau de financement	Immobilisations	0	0	0	0	0	0		
	Dont opérations courantes							Doivent être inscrites ici les dépenses d'investissement hors immobilier lourd (comptes 20,2135,2145,215,218)	
	Dont investissement présenté au COPERMO							Doivent être inscrites ici les dépenses prévisionnelles de l'investissement présenté au COPERMO et faisant l'objet de l'évaluation socio-économique préalable.	
	Dont autres opérations majeures							Doivent être inscrites ici les dépenses relatives à l'immobilier lourd hors investissement étudié par le COPERMO	
Titre 3 emplois tableau de financement	Autres emplois								
	Evolution du FRNG sur l'exercice	0	0	0	0	0	0	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS	
	Niveau du FRNG 31/12	0	0	0	0	0	0	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS	
	FRNG en nbre de jours de charges courantes							Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS	
	Niveau du BFR 31/12								
	BFR en nbre de jours de charges courantes								
	Niveau de la Trésorerie 31/12	0	0	0	0	0	0	Se référer au mode de calcul retenu dans les TBFEPS	
	Trésorerie en nbre de jours de charges courantes								

ANNEXE 3 C

TABLEAU D'ANALYSE DU DIMENSIONNEMENT DES BLOCS OPÉRATOIRES

Maquette activité et dimensionnement des blocs

1. Situation initiale (préciser l'année)

	Site (à préciser)										Totaux (y c endoscopies imagerie)	
	Gynéco + CRN (hors Obst)	Neuro chirurgie	ORL	Orthopédie	Chirurgie digestive	Ophthalmo	autre salle (à préciser)	autre salle (à préciser)	TOTAUX	Endoscopie		Imagerie
Salles physiques											0	0
Nombre de vacations/semaine												
Salles armées											0	0
Taux d'occupation : TROSTVO											0%	
Taux de débordement											0%	
Taux d'ouverture											0%	
Nombre d'interventions											0	
Nombre d'ICR											0	
Nb d'heures par vacation												
Nombre d'interventions (ou d'actes) par salle physique	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
Nombre d'ICR par salle physique	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	

2. Situation à l'issue du projet (préciser l'année)

	Périmètre du projet										Totaux (y c endoscopies imagerie)	
	Gynéco + CRN (hors Obst)	Neuro chirurgie	ORL	Ortho	Chir digestive	Ophthalmo	autres salle (à préciser)	autres salle (à préciser)	TOTAUX	Endoscopie		Imagerie
Salles physiques						0						0
Nombre de vacations												
Salles armées												0
Taux d'occupation : TROSTVO											0%	
Taux de débordement											0%	
Taux d'ouverture											0	
Nombre d'interventions						0					0	
Nombre d'ICR						0					0	
Nb d'heures par vacation												
Nombre d'interventions par salle physique											#DIV/0!	#DIV/0!
Nombre d'ICR par salle physique											#DIV/0!	#DIV/0!

Préciser le nombre de postes SSP1

ANNEXE 3 D

TABLEAU D'ANALYSE DU DIMENSIONNEMENT DES PLATEAUX MÉDICO-TECHNIQUES

Tableau de synthèse d'analyse de l'activité et du dimensionnement actuels et futurs après la mise en place du projet d'investissement

Analyse de l'activité				Analyse du dimensionnement en m ² SDO			
Activité actuelle	Activité projetée	paramètre unitaire d'activité à préciser	surface actuelle	surface projetée	Surface attendue - référentiels ANAP (AeIppce-module 2)	Ecart par rapport aux référentiels	
Urgences		passages (adultes)					
ZSTCD (zone de surv de très courte durée)							
Réanimation et SI hors cardio		séjours					
Réanimation et SI en cardio							
Surveill. Continue							
Néonatal							
Imagerie rayon X		actes					
Imagerie scanner / IRM		actes					
Autres salles imagerie		actes					
imagerie interventionnelle		actes					
bloc opératoire		actes					
centre d'endoscopie		actes					
bloc obstétrical		naissances					
consultations et explorations fonctionnelles		consultations					
Labo biologie		million de B+BHN					
labo anatomopathologie		million de P+PHN					
stérilisation centrale		salles d'intervention					
Pharmacie / PUI		lits et places					
service mortuaire		décès					
Restauration UCP		nb repas produits					
Restauration self personnel		nb rationsnaires					
Archives vivantes		nb hospitalisations					
Bureaux de médecins							
Tertiaire administratif							
Services techniques							
Locaux techniques							
circulations générales							